

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Joanne Robichaud	Numéro de permis 2013791	Date d'inspection Le 25 janvier 2024	
Nom de l'établissement Garderie Les Petits Anges		Numéro de téléphone (506) 776-8427	
Adresse 94 rue Martin Néguaac NB E9G 1K9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les documents affichés sont conformes.
- Pendant ma surveillance, j'ai vérifié les heures de formation continue afin de tenir un suivi régulier.
- Nous avons discuté moi et l'exploitante du plan d'amélioration de la qualité ainsi que le comité de parent afin de voir si le comité est formé et bien en fonction.
- Les dossiers financiers sont tenus et complets.

Pendant ma visite, j'ai pu observer la causerie des enfants de 3-4 ans ainsi que la collation. Par la suite, les enfants vont à la salle de bain avant d'aller en jeu libre.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 25 janvier 2024

Date

original signé par
Joanne Robichaud

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 janvier 2024

Date